

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par

Mme Lignières-Cassou, M. David Habib, Mme Chabanne, Mme Lousteau, Mme Capdevielle et
M. Premat

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi cet article

Sans préjudice des dispositions applicables aux régions d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Corse, les régions suivantes sont composées d'une ou plusieurs des régions constituées dans les limites territoriales en vigueur à la date de la publication de la présente loi, conformément au tableau suivant :

<u>Nouvelles régions</u>	<u>Anciennes régions</u>
Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne	Alsace, Lorraine
Grand Sud-Ouest	Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne, Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne, Franche-Comté
Bretagne	Bretagne
Centre -Poitou-Charentes	Centre, Poitou-Charentes
Nord-Pas-de-Calais - Picardie	Champagne-Ardenne, Picardie
Ile-de-France	Ile-de-France
Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
Normandie	Haute-Normandie, Basse-Normandie
Pays de la Loire	Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte-D'azur	Provence-Alpes-Côte-D'azur

EXPOSÉ SOMMAIRE

La constitution d'une grande région **Grand Sud-Ouest** autour de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et du Limousin correspond à l'évidence à une forte cohérence culturelle, économique et d'aménagement du territoire.

L'Aquitaine et Midi-Pyrénées développent déjà des coopérations et des liens dans différents domaines tels que, l'aéronautique avec le pôle de compétitivité Aérospace Valley, l'agroalimentaire avec le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, le marketing territorial avec les produits « sud-ouest », les transports avec l'enjeu des lignes LGV sud atlantique et le massif pyrénéen.

Le Limousin qui partage la même culture, avec la langue occitane s'est fortement développé ces dernières vers les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Le Limousin est déjà relié de façon efficace et équidistante par voie ferroviaire et routière (A20 et A89) aux deux métropoles du sud que sont Toulouse et Bordeaux. Ceci facilite la mobilité des personnes (étudiantes, travailleurs, touristes) et rend accessibles les bassins d'emplois nécessaires pour les Limousins. Avec les aménagements ferroviaires à venir (LGV) cela ne fera que renforcer et dynamiser l'attraction du territoire méridional pour les Limousins. Inclure le Limousin dans cette grande région ne ferait que confirmer une logique déjà existante.

Une grande région « Sud-Ouest » permettrait un développement et un aménagement du territoire plus équilibré entre la côte atlantique, le massif pyrénéen, les deux métropoles (Bordeaux, Toulouse) favoriserait les réseaux entre des villes moyennes (Agen, Mont de Marsan, Pau, Bayonne, Tarbes, Lourdes, Brive, Tulle, Guéret, Limoges...), et les coopérations et mutualisations entre le monde urbain et rural.